



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

[www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

*Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*

La Felco est affiliée à la FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

---

Yan Lespoux  
Maître de conférences en occitan  
Président de la FELCO

Montpellier, le 24 novembre 2020

à madame la Rectrice de l'académie de Grenoble

Objet : situation de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc - académie de Grenoble

Madame la Rectrice,

Nous avons l'honneur d'attirer à nouveau votre attention sur la situation de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc dans votre académie, suite à la lettre que nous vous avons adressée le 17 juillet dernier (reprise en annexe) sur le même sujet.

Nous voudrions plus particulièrement insister sur la situation de cet enseignement à Nyons.

Dans cette ville, une enseignante, d'abord vacataire puis lauréate du CAPES d'occitan langue d'oc, avait pu assurer trois ans durant des cours d'occitan en bénéficiant d'une affectation à titre provisoire après l'obtention du concours.

Or, à la rentrée 2020, cette affectation n'a pas été renouvelée, ce qui a valu à notre collègue une affectation dans une autre académie, et à ses élèves comme à leurs parents la surprise de voir se terminer un cursus déjà commencé à leur satisfaction.

Certes, c'est au niveau du ministère que se décident les affectations des enseignants. Mais on aurait pu attendre du rectorat de Grenoble qu'il fasse remonter au ministère l'existence de besoins réels en enseignement de l'occitan dans son académie, besoins dont l'existence des cours à Nyons constituait une preuve difficilement contestable. Ce qui impliquait non seulement, et au minimum, une demande de prolongation de l'affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2020-2021, mais encore une demande de création d'un poste-support pour la rentrée 2021, permettant de stabiliser et pérenniser un enseignement de l'occitan qui à cette date est dramatiquement absent de la partie occitanophone de l'académie (Drôme, Ardèche, sud Isère).

Est-il besoin de rappeler l'article 312-10 du Code de l'Éducation qui stipule que l'enseignement de l'occitan langue d'oc concerne toutes les régions dans laquelle la langue d'oc est en usage ? L'Académie de Grenoble ne fait-elle pas partie de ces régions ?

C'est pourquoi, Madame la rectrice, nous vous demandons de faire remonter ce besoin auprès du Ministère afin que la carte de supports vacants pour le mouvement 2021 prenne en compte votre académie.

Au-delà de cette urgence particulière, il semble que soit programmée une réunion d'un CALR destiné à faire le point sur la situation globale de l'enseignement des langues régionales dans l'académie. Compte tenu du fait que c'est d'une situation de non-existence ou peu s'en faut qu'il s'agit, nous ne doutons pas que les conclusions de cette réunion vous amèneront à prendre les décisions nécessaires à la solution du cas concret de Nyons, et à engager une vraie politique de développement de l'enseignement de la langue d'oc (et du francoprovençal) dans votre académie.

Dans l'attente d'une réponse positive à nos demandes, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO  
Marie-Jeanne Verny, professeur des universités, cosecrétaire

NB. Nous informons de notre démarches les organisations syndicales siégeant en CTA.

---

Yan LESPOUX

Montpellier le 17 juillet 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

**COPIE**

à Madame la Rectrice de l'Académie de Grenoble

Objet : Situation de Mme Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – affectée à titre provisoire dans l'académie de Grenoble

Madame la Rectrice,

La FELCO (<http://www.felco-creo.org/>) qui fédère les associations académiques d'enseignants d'occitan suit avec beaucoup de soin la situation des Madame PASTUREL, comme en témoigne la copie ci-jointe de notre courrier au Ministère du 12 juin dernier Or il semblerait, de source syndicale, que le Ministère ne puisse donner suite à sa demande, faute de besoins dans l'académie de Grenoble en tout cas, de besoins exprimés par le rectorat de Grenoble car il semble que le blocage vienne de là.

Nous venons d'écrire une nouvelle fois à Monsieur le Ministre et de lui signifier notre incompréhension : comment peut-on parler d'absence de besoins en matière de certifiés d'occitan pour une académie dont les deux départements occitans – Drôme et Ardèche – ne disposent d'aucun poste de certifié d'occitan-langue d'oc, en totale contradiction avec les textes en vigueur qui disent que l'enseignement des langues régionales sera organisé prioritairement dans les académies où elles sont en usage ? Comment justifier un tel refus alors qu'il s'agit d'un seul poste budgétaire, dont une bonne partie serait, par ailleurs, affecté à l'enseignement du français ?

Nous voulons croire, Madame la Rectrice, que tout ceci repose sur un malentendu et que la situation de madame Pasturel trouvera une issue heureuse permettant d'amorcer un début de normalisation – conforme aux textes – de l'enseignement secondaire public de l'occitan dans votre académie. Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Yan LESPOUX, président de la FELCO

